

**ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
DU 21 DECEMBRE 2010**

PLAN STRATÉGIQUE 2011 – 2013



Association Intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois
Société coopérative à Responsabilité Limitée
Association de Communes

Sommaire

A. Valeurs	4
I. Une gestion environnementale responsable	4
II. Une gestion économiquement responsable	5
III. Une gestion socialement responsable	5
IV. Qualité et amélioration permanente	6
B. Objectifs	7
I. Maintenir la production totale à son niveau actuel	7
II. Recycler au minimum 65 % des déchets	8
1. Les inertes	8
2. Les déchets verts	9
3. Les papiers-cartons	9
4. Les encombrants	10
5. Le verre	10
6. Le bois	11
7. Les organiques biodégradables	11
8. Les emballages PMC	12
9. Les métaux (ferreux et non-ferreux)	12
10. Les DEEE	12
11. L'asbeste-ciment	13
12. Les déchets spéciaux des ménages	13
13. Le plastique	13
14. Les huiles	14
15. Les plastiques agricoles	14
16. Les autres fractions	14
III. Valoriser au maximum le solde pour atteindre un taux de recyclage/valorisation d'au moins 92 %	15
IV. Assurer l'élimination en toute sécurité du résidu ultime	16
V. Tableau récapitulatif	17
C. Moyens	19
I. Nos outils de prévention	19
i. Le département "Prévention" de l'Intercommunale	19
ii. Nos ressourceries	19
1. La Ressourcerie SoFIE	19
2. La Ressourcerie du Pays de Liège	20
II. Nos outils de collecte	21
i. Nos recyparcs	21
ii. Les collectes en porte-à-porte	22
III. Nos outils de tri	24
i. Le centre de tri des PMC de SITEL	24
IV. Nos outils de traitement	24
i. Nos centres de traitement et de transfert de déchets verts	24
1. Le Biocentre de Jeneffe	25
2. Le centre de transfert de Soumagne	25
3. Le centre de transfert d'Ougrée	25

ii.	Les centres de recyclage de déchets inertes de Recyliège	26
iii.	L'unité de valorisation énergétique Uvelia	26
iv.	La future unité de biométhanisation	27
v.	Le chauffage urbain et la chaudière à biomasse	28
vi.	Le centre d'enfouissement technique de classe II d'Hallembaye	28
vii.	Les centres d'enfouissement et de versage de Sidéco	29
1.	Le centre d'enfouissement technique de classe III du Rossart	30
2.	Le centre d'enfouissement technique de classe III de Sprimont	30
3.	Les centres de versage de terres saines	30
V.	Les ressources humaines	30
VI.	Les services financiers	31
VII.	Les moyens informatiques	32
i.	INFRASTRUCTURE	32
1.	Architecture SOA	32
2.	Plan de continuité d'activité (DRP/HA)	32
ii.	MATERIEL	33
iii.	LOGICIELS	33
VIII.	Patrimoine général	34
D.	Recherche et développement	34
E.	Risques et incertitudes	35
i.	Perception des subsides	35
ii.	Risques environnementaux	35
iii.	Couverture des coûts du centre d'enfouissement technique de classe II d'Hallembaye	35
iv.	Tarissement des filières de recyclage des déchets inertes par absence d'écoulement des produits finis et absence de révision du plan des centres d'enfouissement technique de classe III	36
v.	Mise à charge des intercommunales des coûts de collecte et de traitement des Déchets Spéciaux des Ménages	36
vi.	Dépendance vis-à-vis des apports de déchets privés	36
vii.	Concurrence des opérateurs étrangers	36
F.	Transparence	36
G.	Données budgétaires	37
I.	Les investissements	38
i.	Préambule	38
ii.	Synthèse par secteur d'activités	38
iii.	Synthèse par nature	39
II.	Budgets de fonctionnement	40
i.	Préambule	40
ii.	Synthèse par secteur d'activités	40
1.	2011	40
2.	2012	40
3.	2013	41
iii.	Evolution du coût vérité (moyenne des Communes participant à la rationalisation des collectes)	41
III.	Cotisations et tarifs 2011-2013	42
i.	Service minimum (€/hab.an)	42
ii.	Services complémentaires (collecte)	42
iii.	Services complémentaires (traitement)	43
H.	Glossaire	44

A. Valeurs

En application de l'article 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale¹, "*les Communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics*".

De responsabilité publique, la gestion des déchets ménagers doit être et rester de maîtrise publique.

L'Intercommunale est la mise en commun par ses Communes associées de leurs moyens pour réaliser une mission communale – en l'occurrence la salubrité publique – de manière rationnelle et efficiente.

INTRADEL est chargée par 72 Communes de la province de Liège de l'accomplissement d'une partie de cette mission, plus particulièrement la gestion des déchets, de la prévention au traitement final, en passant par la collecte, le recyclage et la valorisation : c'est son objet social, fixé par ses statuts.

De par cette nature et cet objet, INTRADEL adhère à un ensemble de valeurs qui détermine(nt) son action, qu'elle soit menée en son sein ou, dans le même souci de rationalisation et d'efficacité qui a amené les Communes à s'unir pour la réalisation de l'objet social, au travers des filiales qu'elle a mises en place, et s'inscrit comme acteur majeur d'un développement durable de sa région.

I. Une gestion environnementale responsable

De par son objet social, INTRADEL est depuis toujours attentive à limiter autant que faire se peut l'impact environnemental de ses activités.

Pour la gestion des déchets produits par les citoyens et dont elle a la charge, elle s'attache à mettre en œuvre la hiérarchie des modes de gestion des déchets définie par les Directives européennes 75/442/CEE, puis 96/61/CE, 2006/12/CE et enfin 2008/98/CE et reprises par le Décret wallon relatif aux déchets du 27 juin 1996, modifié par le Décret du 22 mars 2007 :

- a. limitation de l'apparition des déchets par la mise en place d'une politique active de prévention et de réutilisation
- b. maximalisation du recyclage des déchets dont on n'a pu empêcher l'apparition
- c. valorisation énergétique des déchets non recyclables à pouvoir calorifique
- d. enfouissement contrôlé des déchets ultimes

qui permet de limiter au maximum l'impact de ces déchets sur notre environnement.

Elle s'attache à ce que ces principes soient appliqués à l'ensemble des déchets produits par nos concitoyens, qu'ils soient collectés par les services publics - les déchets dits "ménagers" - ou par des collecteurs privés – on parle alors de déchets dits "assimilés" ou "industriels banals". Bien que non compétente pour ces derniers, l'Intercommunale entend jouer son rôle, que ce soit en qualité de conseiller, notamment auprès des diverses administrations publiques avec lesquelles elle est en relation, ou, au travers de l'influence qu'elle détient dans ses filiales, en qualité d'initiateur.

¹ Cette loi a été, pour les matières relevant de la compétence régionale, implicitement abrogée par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, mais reste en vigueur pour les matières de compétence fédérale, notamment cet article 135 §2 – Voyez Wallex, Nouvelle Loi Communale, introduction.

Responsable envers ses Communes associées et au travers elles, envers les citoyens qui les composent, INTRADEL entend qu'il en soit de même des autres acteurs du secteur, et notamment les divers producteurs et/ou importateurs.

Dans une acception complète du développement durable, il convient qu'ils assument la pleine responsabilité environnementale des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur conception à la fin de leur cycle de vie, et que la responsabilité financière qui doit y être liée les incitent à favoriser une utilisation prolongée par la mise en place de réseau de réparation, la fourniture de pièces de rechange, ... plutôt que la surconsommation actuelle.

Notre action environnementale ne se limite pas au domaine des déchets et l'Intercommunale adopte un comportement responsable dans l'ensemble de ses activités, tant celles réalisées en interne que celles menées en collaboration avec des partenaires extérieurs.

II. Une gestion économiquement responsable

Partie prenante de la société dans laquelle elle s'intègre, INTRADEL ne peut perdre de vue les impératifs budgétaires qui pèsent sur ses Communes associées. Nos activités ont un coût, nécessairement à charge de nos Communes associées, et par répercussion, de leurs habitants. C'est pourquoi la maîtrise de notre impact budgétaire a toujours été, est et restera une préoccupation constante dans l'ensemble de notre action.

Dans ce cadre, elle veille notamment à assurer la meilleure rentabilité aux investissements réalisés par la recherche de collaborations tant entre acteurs publics qu'avec des partenaires privés.

INTRADEL est également un acteur économique d'envergure au sein de la région. Deux cent vingt emplois directs, plusieurs centaines d'emplois indirects, un budget annuel de plus de 100.000.000 €, l'Intercommunale, tout en assurant la maîtrise publique d'une gestion complète des déchets ménagers, s'attache à développer au travers de ses activités le tissu économique régional.

III. Une gestion socialement responsable

Société socialement engagée, INTRADEL est attentive au bien-être de ses collaborateurs, sans lesquels aucune entreprise n'est possible.

Emanation des Communes, elle est le reflet naturel des communautés locales qui la composent et la dirigent au travers de ses organes de gestion, principalement composés de mandataires locaux. Au-delà, dans le respect de l'autonomie de chacun, ses Communes sont régulièrement informées, voire associées à la gestion de certains projets.

Elle est en contact permanent avec les pouvoirs publics qui règlement son activité. Dans ce cadre, elle veille, dans l'optique de développement durable qui est la sienne, à ce qu'ils prennent en compte de façon équilibrée les trois facettes de ce développement et évitent toute surenchère qualitative, notamment par rapport aux normes européennes, qui mettrait à charge de la population des surcoûts injustifiés.

INTRADEL rencontre régulièrement les riverains de ses différents sites d'exploitation au sein, par exemple, de Comités d'accompagnement, lors des visites de ses installations, sur les marchés, ...

C'est ainsi un dialogue permanent que noue l'Intercommunale avec les différentes parties intéressées par ses activités.

INTRADEL s'investit également dans le progrès social, local ou international. Attentive à mettre à profit le développement de ses activités pour aider les plus démunis, elle participe activement au développement de l'économie sociale dans notre région. Au delà, elle veille au respect des droits élémentaires des personnes, que ce soit en matière de travail, de santé ou d'environnement.

Enfin, elle assure la mise à disposition des connaissances qu'elle a acquises aux pays en voie de développement.

iv. Qualité et amélioration permanente

Instrument public au service du public, INTRADEL veille à assurer en permanence un service de la meilleure qualité qui rencontre les besoins des citoyens desservis en assurant son objectif environnemental premier.

Les techniques évoluent, les mentalités aussi et seule une remise en question régulière de nos acquis nous permet de rester à la pointe.

Si l'enregistrement EMAS de l'Intercommunale a formalisé cette démarche pour certaines de nos activités, elle est d'application pour l'ensemble de celles-ci.

L'Intercommunale adhère au principe d'amélioration permanente dans une optique de développement durable de la Responsabilité Sociétale des Entreprises², et aux valeurs qu'elle soutient comme les droits de l'Homme, des travailleurs, de l'environnement, des consommateurs, ...

La transparence et la bonne gouvernance y jouent un rôle essentiel, renforçant la crédibilité de notre entreprise et permettant de mener le dialogue avec les parties prenantes en toute confiance. En sa qualité d'acteur public dans le domaine de l'environnement, l'Intercommunale est d'ailleurs soumise à diverses obligations légales y relatives³.

² Pour plus d'informations sur le sujet, voyez "La responsabilité sociétale es entreprises en Belgique, Cadre de référence" établi par la Commission interdépartementale du développement durable, 29 mars 2006.

³ CDLD : articles L-1561 et L-1523-13, L-1531 et ss, Code de l'Environnement, articles D.10 à D.20.18, ...

B. Objectifs

I. Maintenir la production totale à son niveau actuel

La prévention se définit comme "*l'ensemble des activités qui visent à supprimer ou à réduire globalement la quantité et la nocivité des rejets et à gérer de façon optimale et durable les ressources naturelles. Appliquée à la politique des déchets, la prévention limite d'autant les besoins de moyens pour prendre les déchets en charge et les risques qu'ils font peser sur la santé et l'environnement, les coûts de collecte, de transport et de traitement, la consommation de matières premières et améliore les conditions de travail et les performances des procédés*"⁴.

Même si l'action de l'Intercommunale est nécessairement plus limitée, le développement d'une politique de prévention locale et volontariste est pleinement justifié, l'augmentation constante des quantités collectées ayant, outre un impact environnemental certain, un coût que doivent in fine supporter nos Communes associées.

Dans son scénario "au fil de l'eau", la Région wallonne prévoyait une augmentation de la production totale de déchets de 16% à l'horizon 2010, à 626 kg/hab.

La mise en place d'une politique volontariste de prévention devait ramener ces quantités à 471 kg/hab., soit 12% en dessous de son niveau de l'an 2000. Les études ont cependant montré que certains flux avaient été largement sous-estimés, notamment les déchets verts.

Les objectifs "volontaristes" de la région n'ont donc pas été atteints, et les quantités collectées en région wallonne ont continué à progresser, même si c'est dans une moindre mesure que celle prévue par le scénario "au fil de l'eau". En 2008, la quantité globale des déchets collectée en région wallonne s'élevait à 554 kg/hab.

Au sein de la zone desservie par l'Intercommunale, la production globale de déchets a également progressé, mais nous avons réussi à contenir cette augmentation en restant à la fin 2009 sous les 510 kg/hab.an.

L'extension progressive des collectes sélectives nous permettra de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels à 134 kg/an.hab à l'horizon 2013, pour 165 kg/hab. en 2009, soit une diminution de presque 20% !

Pour la même raison mais aussi suite à l'ouverture de nouveaux recyparcs, les quantités de déchets collectés sélectivement devraient poursuivre leur progression pour atteindre 369 kg/hab.

Notre objectif est de stopper la croissance constante de la quantité totale de déchets en la maintenant, à l'horizon 2013, sous la barre des 510 kg/hab.

Par ailleurs, le transfert des déchets vers les collectes sélectives (de 30% en 1998, 64% en 2009 à 71% à l'horizon 2013) représente une amélioration sensible et significative puisque ces collectes sélectives permettent d'assurer un meilleur recyclage des déchets ainsi collectés.

⁴ Plan wallon des déchets à l'Horizon 2010, pp 79 & 146 et ss

II. Recycler au minimum 65 % des déchets

En 2008, notre objectif était de recycler, à l'horizon 2010, 60% des déchets collectés. Fin 2009, cet objectif a été actualisé à 63%.

Le développement des collectes sélectives – notamment d'organiques en porte-à-porte - et à leur suite de nouvelles filières de recyclage devrait nous permettre d'encore améliorer ce résultat pour atteindre un taux de recyclage de 65%.

Il convient de noter la maîtrise incomplète de l'Intercommunale sur l'évolution des quantités collectées, influencées par de nombreux facteurs :

- l'impact des politiques de prévention menées, tant par l'Intercommunale que par les autorités régionales, fédérales et européennes
- la multiplication des infrastructures de collecte, qui, bien que nécessaire, favorise leur développement
- les conditions climatiques, pour les déchets verts notamment
- le taux de capture
- le développement de nouvelles filières

Les chiffres cités sont donc plus des prévisions que des objectifs, basés sur l'ensemble de ces facteurs, l'expérience passée d'INTRADEL et des données extérieures telles celles reprises dans le Plan wallon des déchets, l'évaluation qui en a été faite par RDC Environnement et le Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon.

Par contre, les taux de recyclage à atteindre à l'horizon 2010 sont de véritables objectifs, qui nécessitent la mise en œuvre de moyens spécifiques à chaque matière, moyens dont l'Intercommunale ou ses partenaires doivent assumer la maîtrise. Nos objectifs de recyclage des différentes fractions collectées s'établissent, à l'horizon 2013, comme repris ci-dessous.

1. Les inertes

Collectés au sein des seuls recyparcs, ils représentent, après les ordures ménagères résiduelles, la principale fraction de déchets collectée par l'Intercommunale. L'ouverture de nouveaux recyparcs nous amènera vraisemblablement des quantités supplémentaires. Les quantités devraient légèrement progresser pour se stabiliser à 104 kg/hab.an. Il conviendra de rester attentif aux apports professionnels qui se retrouvent encore trop souvent dans les recyparcs malgré le règlement d'accès et les quotas en place.

Vu l'importance de cette fraction, le développement de leur recyclage constitue un pré-requis à l'atteinte du taux global de recyclage que nous nous sommes fixés.

Les frais de transport devenant rapidement prohibitifs, INTRADEL s'attache à développer au travers de ses filiales de traitement que sont RECYCLIEGE, TERRANOVA et SIDECO des synergies pour multiplier les centres de recyclage, et ainsi y adresser chaque tonne collectée, ce qui nous permet d'atteindre nos objectifs de recyclage.

Nous rencontrons malheureusement de grandes difficultés à écouler les produits issus de ce recyclage. Au delà d'une conjoncture actuellement défavorable, il est urgent de redéfinir le cadre légal soutenant la commercialisation des produits finis recyclés, sans quoi, faute de débouchés, le recyclage même de ces produits pourrait être mis à mal.

Une attention particulière doit être accordée à la promotion de l'utilisation de ces produits recyclés dans le cadre de certaines applications (fondations en empierrement et sous-fondations par exemple). Au vu des aprioris des secteurs utilisateurs, cette promotion devra nécessairement se faire au travers de l'imposition de leur utilisation. Afin de garantir un produit recyclé de qualité et une utilisation adéquate, cette imposition devra être encadrée par des normes techniques strictes mais réalistes selon les différentes applications dans lesquelles nous pourrions retrouver ces produits.

La poursuite d'un développement rapide des filières de recyclage est indispensable au regard de la volonté du législateur de maximaliser le recyclage de ce qui peut l'être et de la diminution des capacités d'enfouissement en province de Liège et ailleurs.

Bien que seule la fraction non recyclable ira encore en CET de classe III, le volet du plan wallon des C.E.T. consacré au C.E.T. de classe III devra être revu au regard des besoins du secteur et des obstacles au développement du recyclage et à la valorisation des produits finis qui viennent d'être évoqués.

2. Les déchets verts

Les déchets verts sont collectés au travers de nos recyparcs ou en nos centres de traitement de Jeneffe, Soumagne ou Ougrée.

La production de déchets verts est tributaire de plusieurs facteurs, dont certains comme les conditions climatiques sont difficiles à chiffrer, ce qui peut engendrer des variations annuelles de production importantes.

Les diverses campagnes de prévention menées ces dernières années, notamment en faveur du compostage à domicile, ou, en 2009, d'un "Jardin sans déchets", semblent porter leurs fruits, la quantité collectées ayant légèrement diminué en 2009.

La mise en place des collectes sélectives d'organiques en porte-à-porte nous a fait penser qu'un glissement d'une partie de la production de déchets verts s'opérerait vers ces collectes. Des premières analyses en notre possession, cela ne semble pas être le cas.

L'ouverture de nouveaux recyparcs devrait créer un inévitable effet d'appel.

Aussi, nous estimons que les quantités resteront à 60 kg/hab.an dans les années à venir⁵.

La totalité des quantités collectées est recyclée.

3. Les papiers-cartons

Les papiers-cartons sont collectés en porte-à-porte et au sein des recyparcs.

Lors de la mise en place des nouvelles collectes rationalisées, il a été constaté, sur le territoire des Communes y ayant adhéré, une augmentation des quantités collectées. L'extension de ces collectes rationalisée devrait intensifier ce mouvement.

⁵ Les quantités de 37, voire de 29 kg/hab.an reprises au Plan Wallon des Déchets à l'horizon 2010 se sont révélées tout à fait irréalistes

Cette augmentation devrait cependant être compensée pour partie par la diminution constatée des quantités collectées dans les recyparcs, et pour partie par l'impact de nos politiques de prévention : les quantités globales devraient donc rester stables à 60 kg/hab.an.

La totalité des quantités collectées est recyclée.

4. Les encombrants

Les encombrants sont ces biens dont on se défait et qui sont trop volumineux que pour être placés dans le sac ou le conteneur de déchets ménagers résiduels.

Fraction par définition hétérogène, leur seul débouché possible, une fois mélangés, est une valorisation énergétique, seuls les encombrants non valorisables étant encore enfouis en centre d'enfouissement technique.

En son plan stratégique 2008-2010, l'Intercommunale s'était fixée comme objectif de réduire les quantités collectées d'encombrants à 36 kg/hab.an. Force est de constater que malgré nos efforts, le résultat n'est pas atteint, 40,3 kg/hab. d'encombrants ayant été collectés en 2009.

Au delà du développement de politiques spécifiques de prévention, le seul moyen d'arriver à diminuer cette quantité est la mise en place de filières spécifiques de recyclage pour les divers matériaux qu'on y retrouve et, en conséquence, d'un tri ou d'une collecte dédiée.

La limitation des collectes en vrac en porte-à-porte permet de réorienter une grande partie des encombrants auparavant collectés en porte-à-porte vers nos recyparcs où les fractions les plus significatives en sont retirées de longue date par la mise en place de collectes dédiées.

En 2009, ce sont ainsi 21,6 kg/hab. de bois et 5,3 kg/hab. de déchets d'équipements électriques et électroniques qui y ont été collectés séparément et qui ont pu être versés vers une filière de recyclage adaptée, ainsi que, en quantités moindres, métaux, frigolite, pots de fleurs, PVC de la construction et autres petites fractions. Malheureusement, la collecte séparée des plastiques durs a dû être interrompue faute de débouchés.

Afin d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés, l'Intercommunale a développé la "Ressourcerie du Pays de Liège"⁶ qui réalisera une collecte non destructrice afin de permettre la réutilisation d'une partie des objets collectés et faciliter le recyclage du solde. 1,5 kg/hab. devraient ainsi être collectés dès 2011, 2,5 kg/hab. en 2013.

Nous devrions ainsi arriver à ramener les quantités collectées sous les 38 kg/hab., valorisés pour la plupart énergétiquement en notre nouvelle unité de valorisation énergétique UVELIA à Herstal, le solde, non valorisable, étant enfoui en centre d'enfouissement.

5. Le verre

Le verre est principalement collecté au travers des 2.256 bulles à verre disposées sur l'ensemble du territoire, et, dans une moindre mesure, dans les recyparcs.

⁶ Voir infra pour plus de détails le paragraphe spécifiquement dédié à cet outil.

Les quantités collectées sont stables depuis de nombreuses années. L'amélioration constatée du rendement des bulles à verre (+5%)⁷ suite à l'intensification et l'amélioration des collectes sélectives en porte-à-porte ne devrait pas influencer sur les quantités, étant compensée par un tassement des quantités collectées au sein des recyparcs.

Les prévisions de notre précédent plan stratégique peuvent être confirmées à 29 kg/hab.an.

La totalité du verre collecté est recyclé.

6. Le bois

La progression des quantités collectées s'est fortement ralentie ces dernières années, ce qui nous a amené à ramener notre objectif initial à l'horizon 2010 de 25 à 23 kg/hab⁸.

Uniquement collecté dans les recyparcs, sa collecte séparée a été généralisée à l'ensemble des recyparcs existants, à l'exception de trois d'entre eux où ne disposons pas de l'espace nécessaire.

Un de ceux-ci devrait être agrandi. De nouveaux recyparcs seront également ouverts au cours du prochain triennat. La collecte séparée du bois y sera mise en place, et nous devrions donc connaître l'inévitable effet d'appel lié à ces nouveaux points de collecte.

Aussi prévoyons-nous une légère progression des quantités collectées, qui devraient s'établir aux alentours de 24 kg/hab.an.

Selon sa qualité, et les opportunités du marché, le bois ainsi collecté est totalement recyclé ou valorisé énergétiquement dans des chaudières à biomasse.

7. Les organiques biodégradables

Les déchets organiques biodégradables ne sont collectés qu'en porte-à-porte en conteneurs sur le territoire des Communes ayant adhéré aux nouvelles collectes rationalisées proposées par l'Intercommunale.

Dans ces Communes, au 30 juin 2010, nous en avons collecté, sur base annuelle, 43 kg/hab. !

L'extension de ces collectes, qui concerneront 407.000 personnes en 2011 et devraient concerner 475.000 et 525.000⁹ personnes en 2012 et 2013, nous permettra de capter une beaucoup plus grande quantité des déchets organiques présents jusqu'alors dans la poubelle ménagère. Par contre, l'expérience acquise lors des premiers mois de fonctionnement nous enseigne qu'il n'y a pas de transfert significatif d'une partie des déchets verts (déchets de jardin) vers les collectes de déchets organiques. Sur cette base, nous estimons que nous devrions collecter, ramené à toute la population de l'Intercommunale, 21 kg de déchets organiques à l'horizon 2013 (9 kg/hab. prévus pour l'année 2010).

⁷ Voyez à ce sujet notre rapport de gestion 2009, p23

⁸ Voyez à ce sujet notre plan stratégique 2008-2010 – Evaluation/adaptation 2010, p22, et notre rapport de gestion 2009, p54

⁹ Un peu plus de la moitié de la population desservie par l'Intercommunale

L'objectif initial de 30 kg/hab.an¹⁰ reste à terme d'actualité. L'extension des collectes séparées d'organiques biodégradables est cependant tributaire de l'adhésion de nouvelles Communes, elle-même dépendante notamment de l'échéance des contrats communaux de collecte en cours.

La totalité des quantités collectées est recyclée soit par compostage, soit par biométhanisation.

8. Les emballages PMC

Leur collecte en porte-à-porte ayant été intensifiée et les quantités collectées au sein des recyparcs représentant moins de 5% de la quantité totale collectée, il a été décidé de ne plus les collecter qu'en porte-à-porte afin d'améliorer la collecte dans les recyparcs d'autres fractions, voire d'en développer de nouvelles¹¹.

Les quantités collectées poursuivent leur lente progression, et nos prévisions de 16 kg/hab. à l'horizon 2010¹² peuvent donc être confirmées à l'horizon 2013.

Par contre, les nombreuses campagnes de sensibilisation à l'importance d'un tri de qualité et le très net renforcement des contrôles de terrain ont permis d'abaisser le taux de résidu sous la barre des 17%, ce qui permet d'augmenter la quantité réellement recyclée.

La totalité des matières collectées sont recyclées, à l'exception des résidus et sacs qui sont valorisés énergétiquement.

9. Les métaux (ferreux et non-ferreux)

En 2009, les quantités ont explosé (+27%)¹³, vraisemblablement suite à la baisse du prix des matières premières qui a entraîné un moindre attrait des filières parallèles. Sans flambée des prix au cours des trois prochaines années, les quantités collectées en 2009 devraient se confirmer.

L'ouverture de nouveaux recyparcs devrait également entraîner l'effet d'appel habituel.

Aussi, tablons-nous sur 7 kg/hab. à l'horizon 2013.

Dans notre nouvelle unité de valorisation énergétique UVELIA, les métaux sont récupérés en fin de process, lors du traitement des résidus d'incinération (les mâchefers). Ces quantités ne sont donc plus traitées par l'Intercommunale.

Ces quantités sont renvoyées en totalité vers l'industrie métallurgique.

10. Les DEEE

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont collectés soit par l'intermédiaire des détaillants, soit au sein des recyparcs.

¹⁰ Voyez à ce sujet notre plan stratégique 2008-2010 – Adaptation 2010 – La quantité de 30 kg/hab.an a été retenue sur base de l'expérience acquise par d'autres intercommunales pratiquant déjà ce type de collecte

¹¹ Voyez à ce sujet infra, pt II.i.

¹² Voyez à ce sujet notre plan stratégique 2008-2010 – Adaptation 2010, p22

¹³ Voyez à ce sujet notre rapport de gestion 2009, p56

Même si le potentiel reste important, 18 kg/hab.an d'équipements électriques et électroniques étant mis sur le marché chaque année, nous estimons raisonnable de maintenir notre objectif de capture à 6 kg/hab.an.

La totalité des quantités collectées est recyclée, notamment par notre filiale RECYDEL.

11. L'asbeste-ciment

Devançant les intentions gouvernementales, l'Intercommunale a développé cette collecte particulière au sein de 12 de ses recyparcs.

La gratuité de la collecte depuis la suppression de l'obligation de placer l'asbeste en sacs et l'ouverture de nouveaux points de collecte devraient amener les quantités à poursuivre leur progression constatée depuis 2009. Nous prévoyons donc d'en collecter 2,5 kg/hab.an à l'horizon 2013.

L'asbeste est enfoui en centre d'enfouissement technique.

A noter que cette collecte est aujourd'hui subsidiée par la Région wallonne.

12. Les déchets spéciaux des ménages

Fraction particulièrement nocive, elle fait l'objet d'une attention spécifique en termes de tri et de stockage.

Collectés dans les seuls recyparcs dans le cadre d'un contrat régional, les quantités sont en progression constante depuis des années, progression qui s'est accélérée (+12%) en 2009. Une plus grande sensibilisation du public et l'amélioration du service de collecte ne doivent pas y être étrangères. Nous estimons que les quantités devraient poursuivre leur progression pour atteindre 2 kg/hab.an en 2013.

Une partie en est recyclée, une autre valorisée énergétiquement, le solde étant enfoui en centre d'enfouissement technique.

13. Le plastique

En 2007, par la mise en place d'une nouvelle collecte en quatre fractions au sein de nos recyparcs, nous espérions pouvoir en collecter 3,5 kg/hab. à l'horizon 2010. Dans l'intervalle, nous avons dû stopper la collecte des plastiques durs fin juillet 2009, faute de débouché.

Sont aujourd'hui collectés séparément les films plastiques, les pots de fleur et les PVC de construction. Ces trois fractions connaissent un taux de capture en croissance constante, et nous devrions en collecter 1,4 kg/hab. en 2013.

Ces quantités sont totalement recyclées.

Le développement de nouvelles filières de valorisation est une nécessité soulignée par le Gouvernement dans sa Déclaration de Politique Régionale. FOST Plus devra y être impliquée pour ce qui concerne les emballages. Il est cependant peu probable que cette volonté se concrétise d'ici 2013.

14. Les huiles

Principalement collectées dans les recyparcs, elles sont collectées en deux fractions séparées : les huiles minérales (pour moteur) et les huiles et graisses végétales (alimentaires). Elles font l'objet d'obligations de reprise, assumées respectivement par les Asbl VALORLUB et VALORFRIT.

Le taux de capture des huiles et graisses végétales reste à ce jour faible. Les différentes actions de sensibilisation régulièrement menées devraient nous permettre d'améliorer notre taux de capture. Quant aux huiles minérales, les quantités sont en baisse constante depuis plusieurs années, ce qui s'explique principalement par l'obligation de reprise, de moins en moins de gens changeant leur huile chez eux.

Les huiles minérales sont recyclées en huile moteur de seconde catégorie. Les huiles et graisses végétales sont principalement transformées en biodiesel, le solde étant valorisé énergétiquement.

15. Les plastiques agricoles

Depuis 10 ans, l'Intercommunale récolte, en collaboration avec les services de la Province de Liège, les plastiques agricoles. 175 tonnes collectées en 2000, 770 tonnes en 2009, pour la plus grande part recyclées.

Victime de son succès, l'opportunité pour l'Intercommunale de mener cette collecte de déchets non ménagers est conditionnée par la couverture complète de son coût par des financements extérieurs. Les quantités sans cesse croissantes, un prix de traitement des plastiques de plus en plus élevé et des subsides fixes entraînent un net risque de dépassement des montants subsidiés pour les collectes à venir.

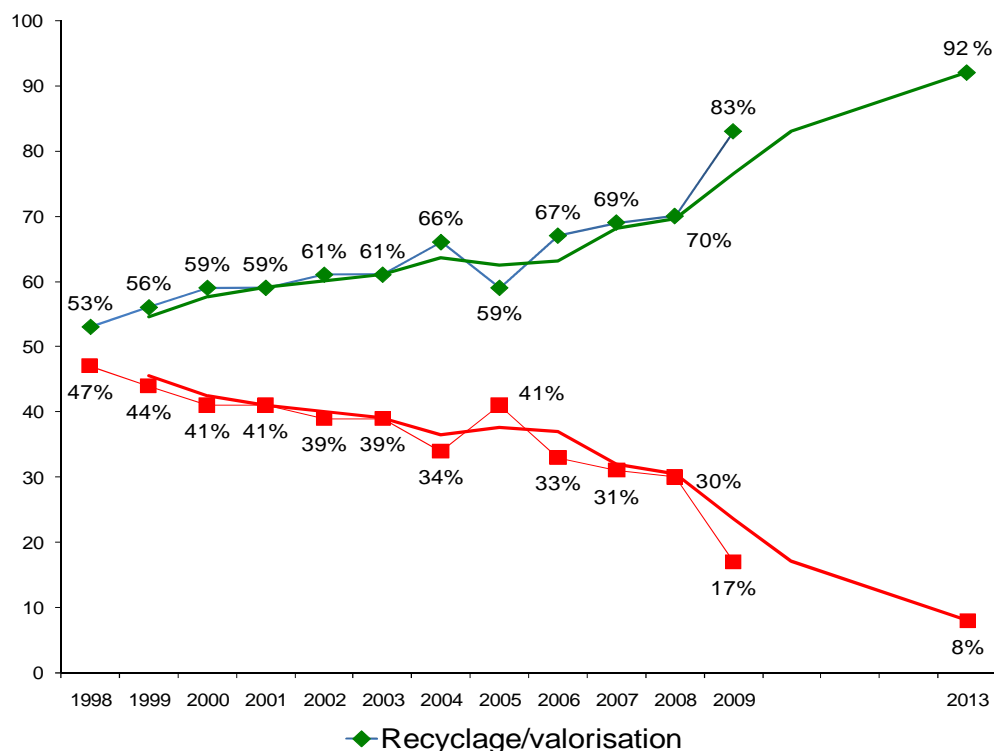
16. Les autres fractions

Ces fractions sont marginales et n'ont pas de réel impact budgétaire, les quantités visées étant trop faibles et les coûts généralement couverts par une intervention extérieure, dans le cadre d'une obligation de reprise ou d'une convention régionale. Il n'en reste pas moins vrai que leur collecte présente un réel intérêt environnemental.

III. Valoriser au maximum le solde pour atteindre un taux de recyclage/valorisation d'au moins 92 %

En application des principes de gestion de l'environnement, INTRADEL s'attachera à valoriser énergétiquement tous les déchets non recyclables ayant un pouvoir calorifique.

L'objectif de notre précédent plan stratégique 2008-2010 était d'atteindre à l'horizon 2010 un taux de recyclage-valorisation de 90%. En 2009, ce taux était de 83%.



L'amélioration de notre taux de recyclage nous permettra d'atteindre à l'horizon 2013 un taux de recyclage valorisation de 92 %.

En sus de l'électricité produite, nous étudions les possibilités de valoriser le solde de l'énergie thermique produite. La mise en place des deux nouveaux outils que seront l'unité de biométhanisation¹⁴ et la chaudière à biomasse¹⁵ nous permet d'envisager une valorisation optimale de la chaleur produite par la production, au delà de l'énergie électrique, d'énergie thermique dans le cadre d'une cogénération de qualité.

¹⁴ Voyez infra, le paragraphe C.IV.iv.

¹⁵ Voyez infra, le paragraphe C.IV.v.

IV. Assurer l'élimination en toute sécurité du résidu ultime

Quoi qu'on fasse, il restera toujours, après réutilisation, recyclage et valorisation énergétique, un résidu. Il s'agit principalement de certains encombrants non valorisables et de déchets de balayage et de cimetière.

Ce résidu ultime doit être éliminé en toute sécurité. Pour ce faire, il est enfoui en notre Centre d'Enfouissement Technique d'Hallembaye¹⁶.

L'amélioration continue de notre taux de recyclage/valorisation nous permettra à l'horizon 2013 de ne plus enfouir que 8% des déchets ménagers.

¹⁶ Voyez infra, le paragraphe C.IV.vi.

v. Tableau récapitulatif

	Mode de collecte	Quantités collectées (kg/an.hab.)			Impact prévention	Effet d'appel	Climat	Taux de capture	Développement nouvelles fractions	Estimations (kg/an.hab.)			Objectif de recyclage
		2007	2008	2009						2011	2012	2013	
Inertes	RPAC	88,17	90,97	93,88	-	↗	-	→	-	97	99	104	
		88,17	90,97	93,88						97	99	103	(80 %)
Déchets verts	RPAC	46,61	51,32	49,69	↘	↗	?	→	-	49	50	52	
	PAP	10,69	8,27	8,21	-	-	-	-	-	8	8	8	
		57,30	59,59	57,90						57	58	60	100 %
Papier/carton	RPAC	11,36	11,73	9,76	↘	↗	-	↘	-	9	9	9	
	PAP	46,25	45,70	49,46	↘	-	-	↗	-	50	50	51	
		57,61	57,42	59,21						59	59	60	100 %
Encombrants	RPAC	27,17	29,33	29,56	↘	↗	-	↗	-	30	31	33	
	PAP	13,77	12,98	10,66	↘	-	-	↘	↘	7	6	5	
		40,94	40,31	40,22						37	37	38	NA
Verre	RPAC	2,99	3,07	2,69	-	↗	-	↘	-	3	3	3	
	PAP	24,39	24,48	25,74	-	-	-	↗	-	26	26	26	
		27,38	27,55	28,43						29	29	29	100 %
Bois	RPAC	19,84	20,67	21,54	-	↗	-	→	-	23	23	24	
		19,84	20,67	21,54						23	23	24	100 %
Organiques	PAP	0,00	0,00	3,06	↘	↗	-	↗	-	16	19	21	
		0,00	0,00	3,06						16	19	21	100 %
Emb. PMC	RPAC	0,78	0,79	0,77	-	-	-	↘	-	0	0	0	
	PAP	14,78	14,66	14,60	↘	-	?	→	-	16	16	16	
		15,56	15,45	15,37						16	16	16	83 %

	Mode de collecte	Quantités collectées (kg/an.hab.)			Impact prévention	Effet d'appel	Climat	Taux de capture	Développement nouvelles fractions	Quantités collectées (kg/an.hab.)			Objectif de recyclage
		2007	2008	2009						2011	2012	2013	
Métaux	RPAC	5,31	5,00	6,33	-	↗	-	→	-	6,6	6,8	6,9	
	PAP	2,00	1,98	0,71	-	-	-	↘	-	0,0	0,0	0,0	
		7,31	6,98	7,04						6,6	6,8	7,0	100 %
DEEE	RPAC	4,24	4,46	5,29	↘	↗	-	↗	-	5,8	5,8	6,0	
		4,24	4,46	5,29						5,8	5,8	6,0	100 %
Asbeste ciment	RPAC	0,00	1,70	1,80	-	↗	-	↗	-	2,2	2,3	2,5	
		0,00	1,70	1,80						2,2	2,3	2,5	NA
DSM	RPAC	pm	1,6	1,8	-	↗	-	↗	-	1,8	1,9	2,0	
		pm	1,6	1,8						1,8	1,9	2,0	ND
Plastiques	RPAC	-	1,60	0,80	-	↗	-	↗	-	1,0	1,2	1,4	
		-	1,60	0,80						1,0	1,2	1,4	100 %
Huiles	RPAC	pm	0,6	0,6	-	↗	-	↗	-	0,7	0,7	0,7	
		pm	0,6	0,6						0,7	0,7	0,7	ND
Autres	RPAC									0,4	0,4	0,5	
										0,4	0,4	0,5	ND
TOTAL des collectes sélectives		235	305	318						352	359	369	
DMR		175	171	165						140	137	134	
Balayages et Cimetières		6,6	7,1	7,9						7	7	7	
TOTAL des collectes résiduelles		181,6	178,0	172,3						147	144	141	
TOTAL Général		501	504	508						499	503	510	

Ndlr : les totaux repris dans le tableau ci-dessus sont calculés à partir des quantités non arrondies, et peuvent différer du total des quantités telles que reprises

C. Moyens

i. Nos outils de prévention

i. Le département "Prévention" de l'Intercommunale

Notre action portera tant sur les déchets ménagers résiduels que sur les déchets collectés sélectivement, en mettant l'accent sur la nécessaire complémentarité des efforts entrepris.

Dans ce sens, nous accentuerons notre présence sur le terrain par l'acquisition d'un véhicule de prévention qui nous permettra d'être plus présents sur les marchés et autres rassemblements, qu'ils soient organisés à l'initiative de nos Communes associées ou d'autres. Ce pavillon de communication mobile portera vers la population l'ensemble des nos messages de prévention et de réutilisation.

Notre calendrier des collectes, distribué à l'ensemble de la population, sera à nouveau le vecteur de diffusion de messages de prévention. Divers partenariats avec la presse locale seront établis en vue d'une diffusion régulière de messages incitatifs à la réduction des déchets. Des animations ludiques sur la prévention seront insérées sur notre site internet. Le Guide du réemploi sera développé.

La sensibilisation à la prévention des déchets au sein des écoles sera poursuivie au travers d'animations à l'attention des enfants et de séances de formation et d'information du personnel enseignant et du personnel d'entretien.

Au delà, nous poursuivrons des actions plus ciblées, telles la prévention des déchets de jardinage et la promotion du compostage à domicile - un espace de démonstration permanent sera notamment mis en place au Biocentre de Jeneffe, ou la collecte ponctuelle des jouets et des vélos, ... collectes ponctuelles que nous chercherons à diversifier.

ii. Nos ressourceries

1. La Ressourcerie SoFIE

En 2003, INTRADEL a créé une filiale d'économie sociale, SoFIE, en vue d'assurer la réutilisation des déchets d'équipements électriques et électroniques qui pouvaient l'être. Cette filiale s'est également investie dans le recyclage de ces DEEE en collaboration avec notre filiale RECYDEL, et a complété ses activités par des opérations de collecte des DEEE.

Elle nous a permis d'assurer la création de 24 emplois à durée indéterminée au profit de personnes en difficulté sur le marché du travail.

Après avoir enregistré en 2009 et 2010 un important développement tant en termes de chiffre d'affaires que de création d'emplois, les activités de SoFIE seront recentrées sur la remise en état de gros électroménagers. L'objectif est de produire 2.000 unités par an, remises sur le marché assorties du label de qualité ELECTRO-REV.

Cette filiale est agréée en qualité de "Ressourceries"¹⁷ dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 2009.

2. La Ressourcerie du Pays de Liège

Ce projet figure dans le plan stratégique d'INTRADEL pour l'année 2010 au deuxième axe de notre politique de prévention : la lutte contre les encombrants. Promu dans le cadre de la Déclaration de Politique Régionale, il vise à limiter leur prolifération par la promotion de la réutilisation et de la réparation.

Prenant son ampleur dans les années à venir, la « Ressourcerie du Pays de Liège » doit, tout en favorisant l'insertion de personnes peu qualifiées, nous permettre de maximiser la réutilisation ou à tout le moins le recyclage des encombrants en déployant un service de collecte non destructrice (sans compaction) des encombrants en porte-à-porte sur appel, avec reprise d'une large gamme de matières et d'objets. Cet outil permettra en outre d'offrir un service de qualité à la population qui ne peut se déplacer dans les recyparcs.

En décembre 2009, notre assemblée générale a marqué son accord sur sa constitution, en collaboration avec plusieurs de nos Communes associées ou de leur CPAS et de notre filiale SoFIE. Après élaboration du plan d'affaires, du plan financier et des statuts, nous avons obtenu de 19 communes et/ou CPAS leur accord de principe sur une participation au projet.

La Ressourcerie du Pays de Liège a vu le jour le 5 octobre 2010. La demande d'agrément en tant qu'entreprise d'insertion, en qualité de collecteur et de transporteur de déchets dangereux et ensuite comme Ressourcerie¹⁸ est en cours.

Les premières collectes auront lieu dès 2011, année au cours de laquelle nous prévoyons déjà de collecter 1.500 tonnes d'encombrants, pour atteindre 2.500 tonnes en 2013.

Un dixième de ces quantités devrait être réorienté vers des filières de réutilisation, et 75% vers des filières de recyclage, les 15% restants, ni réutilisables, ni recyclables étant renvoyés vers la valorisation énergétique.

¹⁷ AGW du 3 juin 2009 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux associations sans but lucratif et aux sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation, MB 2/07/2009, p45335

¹⁸ AGW du 3 juin 2009 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux associations sans but lucratif et aux sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation, MB 2/07/2009, p45335

II. Nos outils de collecte

i. Nos recyparcs

L'Intercommunale dispose actuellement de 48 recyparcs en activité répartis sur l'ensemble de la zone desservie.

Instrument idéal de collecte sélective, offrant l'avantage de limiter les coûts de collecte tout en faisant office de centre de tri, le recyparc permet d'assurer la collecte d'un grand nombre de fractions différentes, actuellement au nombre de vingt-neuf :

- les inertes
- les déchets verts
- le papier/carton
- les encombrants, en deux fractions,
 - valorisables (matelas, fauteuils, papier peint, plastiques encombrants,...)
 - non-valorisables (roofing, laine de verre,...)
- le verre, en deux fractions,
 - blanc
 - coloré
- le bois
- les déchets d'équipement électrique et électronique en 4 fractions distinctes :
 - écrans
 - gros blancs avec fréons : les frigos
 - gros blancs sans fréons : machines à laver, sèche-linges, ...
 - petits bruns : machine à café,
- les métaux
- l'asbeste ciment (dans certains recyparcs)
- les huiles :
 - de friture
 - moteur
- les bouchons de liège
- la frigolite
- les déchets spéciaux des ménages, en deux fractions :
 - DSM
 - les emballages DSM
- les piles
- les films en plastique
- les pots de fleurs
- le PVC de la construction
- les textiles (dans certains recyparcs)
- les bâches agricoles
- les pneus
- les vélos
- les jouets.

Une réflexion sera menée sur les quotas d'apport visant certaines matières. Ces quotas ont été mis en place afin de limiter les quantités collectées aux seuls déchets ménagers. L'actuel quota unique pour les apports d'encombrants, de bois et de frigolite devrait être scindé : adaptation du quota pour les apports d'encombrants, nouveaux quotas pour la frigolite et le PVC et suppression du quota limitant les apports de bois.

Les modalités de collecte du bois seront éventuellement adaptées en fonction des besoins générés par notre projet de valorisation de biomasse dans les installations de notre ancienne unité de valorisation.

La collecte des PMC sera arrêtée à partir du 1^{er} janvier 2011 au profit d'une seule collecte en porte-à-porte. L'arrêt de cette collecte au sein des recyparcs nous permettra d'améliorer notamment la collecte du PVC et des pots de fleurs et de développer la collecte de nouvelles fractions, dont les textiles pour lesquels un test a été lancé en cette fin d'année 2010 sur 10 recyparcs. En cas de résultat concluant, leur collecte sera généralisée à l'ensemble des recyparcs.

Une réflexion sera menée sur l'intérêt d'une collecte sélective du plâtre (qui sortirait des encombrants non-valorisables ou mixtes) et d'une collecte en continu des pneus qui font encore régulièrement l'objet de dépôts clandestins, même si les quantités collectées annuellement sont en baisse suite à la mise en place de l'obligation de reprise.

Vu leur succès sans cesse croissant (1.621.000 visites en 2005, 1.932.000 en 2009), de nouveaux recyparcs devraient voir le jour à moyen terme. Ils bénéficieront d'une toute nouvelle conception, plus écologique et plus spacieuse afin de faire face à l'évolution des activités y développées : terrain plus grand (dans la mesure du possible 6.000 m²), 15 conteneurs à quai (13 de 30 m³ et 2 de 10m³), flux de circulation séparés pour les camions de vidange et les voitures¹⁹, recours aux énergies renouvelables, bâtiment intégrant les meilleures performances énergétiques et positionné de manière telle qu'il offre une meilleure visibilité sur l'ensemble du recyparc afin d'améliorer sa surveillance, nouveaux visuels, D'autres seront agrandis ou modernisés.

Le revêtement hydrocarboné des recyparcs existants sera rénové, leur équipement informatique et de surveillance sera renouvelé, l'installation de webcams étant étudiée, le renouvellement du parc informatique devant permettre l'installation de ce type de matériel. Le mobilier y sera remis à neuf.

Les recyparcs ne disposant pas d'un local « en dur » dédié à la collecte des DSM seront équipés de nouveaux conteneurs DSM mieux adaptés aux quantités, consignes de tri et normes de sécurité actuelles.

Une partie de notre flotte de conteneurs a atteint un âge plus que respectable. Un meilleur équilibre sera recherché entre les coûts de réparation et de renouvellement, notamment par le développement d'une approche plus préventive et moins curative de l'entretien de la flotte et l'acquisition de nouveaux conteneurs. La mise sur pied d'un partenariat avec une entreprise d'insertion pour l'entretien de la flotte sera étudiée.

Au niveau de l'exploitation, le marché de transport sera renouvelé en 2012, intégrant de nouvelles améliorations, et l'application informatique adaptée en vue d'y intégrer une partie de la gestion administrative ainsi que les spécificités du nouveau marché de transport.

ii. Les collectes en porte-à-porte

Dans le cadre de notre plan stratégique 2008-2010 a été entamée dès 2009 la rationalisation des collectes en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire desservi par l'Intercommunale.

Elle consiste à porter une vue d'ensemble sur des collectes jusque là, bien souvent pour des raisons historiques, gérées séparément, voire, par des gestionnaires différents, certaines collectes étant gérées par les Communes directement.

¹⁹ Chaque fois que possible.

Cette gestion unifiée de l'ensemble des collectes concernant un territoire donné, y compris les collectes de déchets ménagers résiduels, nous a permis d'implanter, sur le territoire des Communes associées ayant adhéré au projet, une collecte sélective d'organiques biodégradables.

Sont ainsi collectés séparément en porte-à-porte

- le papier-carton, en colis ficelés
- les organiques biodégradables, en conteneur
- le verre, au travers des bulles – de surface ou enterrées - disséminées sur le territoire
- les PMC, en sac bleu
- les déchets ménagers résiduels en conteneur

la collecte et le traitement de l'ensemble de ces déchets faisant l'objet d'une cotisation unique.

A terme, notre objectif est la couverture complète de la zone desservie par l'Intercommunale. Fin 2010, 31 Communes sont desservies. Notre objectif est d'en desservir 45 à l'horizon 2013, soit 525.000 habitants.

Dans le même temps, nous poursuivons l'amélioration de ces collectes.

Un projet pilote de collecte des déchets ménagers résiduels en conteneurs collectifs est déjà en cours afin de répondre aux problèmes spécifiques rencontrés en milieu urbain dense.

Les campagnes de sensibilisation de la population à l'importance d'un tri de qualité des PMC seront poursuivies afin de diminuer les contenus non-conformes et par voie de conséquence d'améliorer leur taux de recyclage.

Pour la collecte du verre, un Système d'Information Géographique (SIG) sera mis en place dans la foulée de la configuration SOA de notre architecture informatique. Ce système permettra d'assurer en temps réel la gestion de réseau et au citoyen de connaître les emplacements de chaque site.

Le contrôle qualité renforcé qui a été mis en place à l'occasion de la rationalisation des collectes sera étendu. Le personnel de contrôle sera doté de PDA simplifiant le rapportage et augmentant d'autant l'efficacité.

Parallèlement, nous développerons une campagne d'accompagnement et de formation aux collectes sélectives dans les administrations et entreprises publiques, principalement de PMC et de papier-carton.

III. Nos outils de tri

i. Le centre de tri des PMC de SITEL

Au travers de sa filiale SITEL, INTRADEL dispose à Ougrée d'un centre de tri des PMC (flacons en plastique, métaux et cartons à boisson). Comme à SoFIE, cette filiale, qui travaille en collaboration avec une société d'économie sociale, nous a permis de créer 60 emplois à durée indéterminée, pour la plupart au profit de personnes en difficulté sur le marché du travail.

D'une capacité de 18.000 tonnes par an, il trie non seulement l'ensemble des PMC collectés par l'Intercommunale sur la zone qu'elle dessert, mais aussi une partie des PMC collectés par le BEP, l'intercommunale en charge du traitement des déchets en province de Namur.

Afin de lui conserver son niveau de performance, les machines de tri et l'infrastructure informatique seront modernisées.

Le marché du BEP arrivera à échéance fin février 2013. Il conviendra d'y être attentif, ce marché conditionnant la saturation des équipements.

IV. Nos outils de traitement

i. Nos centres de traitement et de transfert de déchets verts

Pour traiter les déchets verts, l'Intercommunale dispose d'un centre de traitement et de deux centres de pré-traitement et de transfert :

- le Biocentre de Jeneffe, centre de compostage et de production de biomasse d'une capacité de traitement de 20 à 25.000 tonnes/an
- le centre de pré-traitement et de transfert de Soumagne, d'une capacité globale de 4.000 tonnes /an
- le centre de pré-traitement et de transfert d'Ougrée, d'une capacité de 10 à 15.000 tonnes/an

Au delà, l'Intercommunale fait appel à des partenaires privés au travers de marchés publics.

Ces trois prochaines années, l'accent sera mis sur la production de biomasse, nouveau débouché rémunérateur pour nos anciens "refus de compostage", morceaux trop gros pour être correctement compostés. Cette nouvelle orientation nous permet de diminuer le temps nécessaire à la maturation des composts, et ainsi d'augmenter notre capacité de traitement, et de diminuer à due concurrence le recours à des prestataires extérieurs.

Afin de limiter les coûts de transport, tant des apports que des produits finis, un nouveau site de compostage et de production de biomasse devrait être implanté dans le sud du territoire, à proximité de possibilités de valorisation agricole. Dans la ligne politique de décroisement voulue par le Gouvernement, ce projet pourrait être développé en partenariat avec les Intercommunales voisines. Une plate-forme de transfert pourrait également voir le jour dans l'Est de la province.

1. Le Biocentre de Jeneffe

Le site sera orienté vers la production de biomasse (calibres 15-80mm et > 80mm) et de compost fin (criblage à 0-15mm au lieu de 0-25 mm).

Ce criblage plus fin devrait nous permettre d'atteindre une qualité supérieure. L'autorisation de valoriser ce dernier auprès des particuliers pourra alors être sollicitée lors du renouvellement de notre certificat d'utilisation de l'OWD. En cas d'octroi, un retour du compost produit vers les utilisateurs des recyparcs sera envisageable.

A plus long terme, la qualité des composts produits pourrait être améliorée par le post-traitement et le compostage de digestat du biométhaniseur à construire à Herstal (diminution des teneurs en métaux lourds et augmentation des valeurs NPK pour l'agriculture). Le site de Jeneffe présente en effet plusieurs avantages pour assurer ce post-traitement : outre cette complémentarité des produits, il est situé en zone agricole, à faible distance du site d'Herstal et diverses synergies peuvent être dégagées en termes de transport (biomasse vers Herstal et digestat vers Jeneffe).

Divers investissements seront consentis afin de faciliter l'exploitation du site : destruction de deux hangars, aménagement d'une dalle, renouvellement d'une partie des voiries, acquisition de deux nouveaux broyeurs et de deux chargeurs, amélioration des infrastructures informatiques.

Ces investissements permettront d'améliorer la sécurité et les conditions de travail, de maximiser les surfaces disponibles afin d'améliorer les possibilités de traitement et de stockage et d'améliorer les performances énergétiques du site.

2. Le centre de transfert de Soumagne

Ce centre devait être intégré à un nouveau recyparc de Fléron, muni d'une grande zone de stockage de déchets verts. L'abandon de la liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux, et donc de l'expropriation de l'actuel recyparc de Fléron, nous amène à prolonger son activité.

L'existence d'un centre de versage dans cette région est en effet nécessaire au délestage des recyparcs des alentours, le centre de Soumagne accueillant plus de 30.000 visites par an.

Cette mono-activité est cependant coûteuse. Afin d'améliorer la rentabilité du site, il sera transformé en un centre d'apports et de stockage de branchages, d'herbe et de souches mais également de déchets inertes ou de bâches agricoles, et en centre de regroupement des films plastiques et de la frigolite collectés dans les recyparcs.

Divers investissements y seront consentis en vue de sa mise en conformité avec ces activités et améliorer les conditions d'accueil (sécurisation du site,...) et de travail (locaux sociaux, matériel informatique,...).

3. Le centre de transfert d'Ougrée

La pertinence de poursuivre l'utilisation de ce site comme site de transfert et de broyage sera évaluée dans le cadre de la réflexion menée en vue de minimiser les coûts de traitement (essentiellement liés aux transports de la matière fraîche) de l'ensemble du gisement de déchets verts. Selon les conclusions de l'étude d'implantation d'un nouveau site de compostage et de biomasse dans le sud du territoire, ce site pourrait ne plus accepter de déchets verts.

Une nouvelle affectation des infrastructures existantes devrait alors être recherchée, celles parmi celles-ci qui n'auraient plus d'utilité étant revendues.

ii. Les centres de recyclage de déchets inertes de Recyclège

Notre filiale RECYLIEGE exploite aujourd'hui cinq centres de recyclages de déchets inertes – terre, pierres, matériaux de construction – idéalement répartis sur l'ensemble de la province de Liège : à Seraing, sur le terroir de la Chatqueue, à Flémalle, sur le site du centre d'enfouissement technique de classe III du Rossart, à Liège, sur l'île Monsin, à Cerexhe-Heuseux et à Verviers, dans le zoning des Plenesses.

Cette dispersion géographique permet d'assurer une capture optimale des déchets inertes en limitant les frais de transport, et d'ainsi rendre le recyclage attractif par rapport aux autres solutions de traitement tel l'enfouissement. Elle bénéficie également à l'Intercommunale qui limite ainsi les coûts de traitement d'une de ses plus importantes fractions de déchets collectée.

Si techniquement, le recyclage donne pleine satisfaction, nous rencontrons des difficultés pour écouler certains des produits recyclés²⁰.

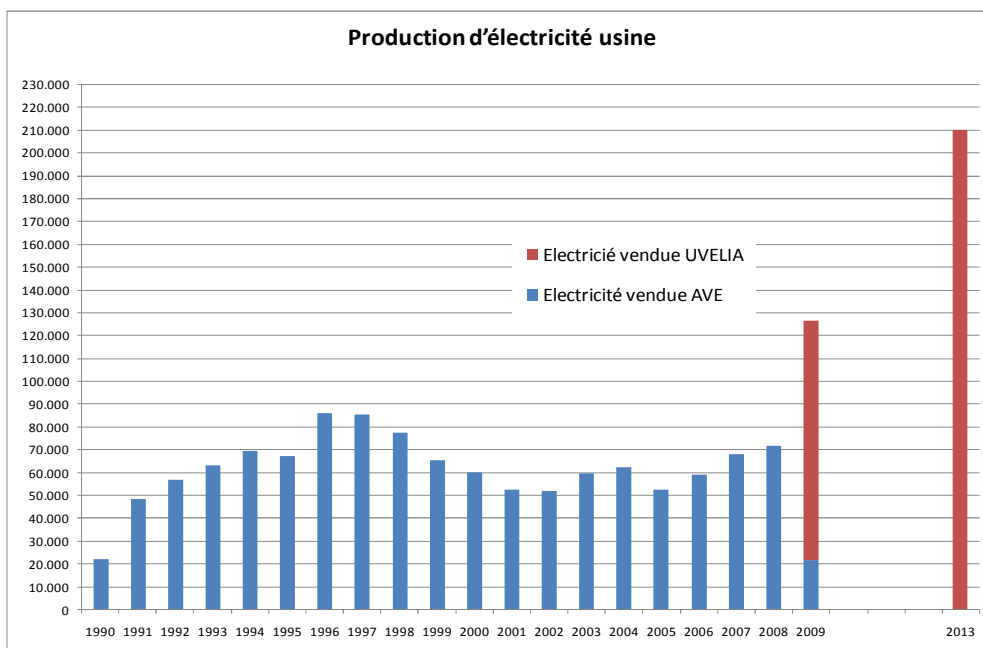
iii. L'unité de valorisation énergétique Uvelia

Pour rappel, INTRADEL a mis en service en 2009 sa nouvelle unité de valorisation énergétique UVELIA. L'exploitation de cette nouvelle unité a été confiée à notre filiale UVELIA. L'Intercommunale reste en charge des divers permis, des contacts avec les Autorités et de la mise en œuvre des investissements, étant propriétaire des installations.

La chaleur produite est utilisée pour produire de l'électricité, dont 57% d'énergie verte. En 2009, nous en avons produit 126.378 MWh. C'était déjà presque deux fois plus qu'avec l'ancienne unité, qui produisait entre 60.000 et 80.000 MWh/an.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2010, la capacité de traitement autorisée a été portée à la capacité thermique nominale des installations, soit 67,8 MW thermique par four, avec un maximum de 370.000 tonnes par an. Cela nous permettra de produire, malgré la baisse du pouvoir calorifique des déchets, les 210.000 MWh/an escomptés, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 54.000 ménages.

²⁰ A ce sujet, voyez supra, II.1. "Les inertes"



Les critères de valorisation énergétique prévus dans la nouvelle Directive-cadre sur les déchets sont dès à présent atteints, mais la réflexion est en cours sur les possibilités d'augmenter l'efficacité énergétique des installations du site d'Herstal, notamment au travers du développement du réseau de chauffage urbain envisagé²¹.

Les démarches en vue d'obtenir l'enregistrement EMAS des installations ont été entamées. L'unité devrait être enregistrée dès 2011.

Logistique du site

Le transfert fluvial des déchets ménagers résiduels depuis Ivoz-Ramet, au bilan environnemental et économique défavorable, a été abandonné.

Par contre, dans le cadre de la collaboration développée avec le BEP pour le traitement d'une partie de leurs déchets ménagers résiduels, 50.000 tonnes par an de déchets en provenance de la province de Namur seront amenées par barge depuis Floreffe.

L'opportunité de recourir à la voie d'eau sera examinée pour d'autres flux, tels les mâchefers produits dans l'UVE.

iv. La future unité de biométhanisation

Dans la poursuite des objectifs de son plan stratégique 2008-2010, INTRADEL poursuit les études en vue de l'intégration aux installations du site d'Herstal d'une unité de biométhanisation destinée à traiter les déchets organiques biodégradables collectés sélectivement dans le cadre des nouvelles collectes rationalisées.

²¹ Voyez infra, C.v. "Le chauffage urbain et la chaudière à biomasse"

Les quantités collectées devraient à terme atteindre 30 kg/hab.an, soit 30.000 tonnes /an. Dans l'intervalle, vu l'implantation progressive des collectes sélectives d'organiques²², nous prévoyons d'en collecter 16.000 tonnes en 2011, 19.000 tonnes en 2012 et 21.000 tonnes en 2013.

La saturation de l'outil étant essentielle à son bon fonctionnement, une capacité nominale de 25.000 tonnes par an a été retenue. Le cahier des charges est en cours de finalisation et la procédure sera lancée sous peu.

Une unité de séchage du digestat utilisant la chaleur produite par les installations y sera ajoutée afin de limiter le transport inutile d'eau entre l'unité de biométhanisation et le site de traitement du digestat et de participer à l'hygiénisation et à la stabilisation partielle du digestat.

Le post-traitement du digestat produit par l'unité de biométhanisation sera assuré par notre Biocentre de Jeneffe.

Dans l'attente de la création de cette unité de biométhanisation, les déchets organiques sont traités par des partenaires publics ou privés dans le cadre de marchés publics de traitement.

v. Le chauffage urbain et la chaudière à biomasse

L'Intercommunale étudie les possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique globale de la vapeur produite sur le site d'Herstal.

Cette vapeur pourrait être utilisée dans le cadre du développement d'un réseau de chauffage urbain aux alentours. Une puissance de 10 MW thermiques est d'ores et déjà disponible dans les installations d'UVELIA. La réutilisation d'équipements de l'ancienne usine dans le cadre d'une valorisation de biomasse permettrait de fournir les 20 MW thermiques complémentaires nécessaires pour l'alimentation du réseau.

Le réseau de chauffage urbain ne consommant la totalité de sa puissance que lors des grands pics de froid, l'Intercommunale s'attachera à rechercher un ou des consommateurs industriels complémentaires de manière à encore améliorer le coefficient d'utilisation de la chaleur disponible.

Les premières études du projet, soutenu par la Ville d'Herstal, ont d'ores et déjà démarré. Le projet ne sera poursuivi que pour autant que sa rentabilité financière soit garantie, et donc les subsides futurs auxquels il pourrait donner droit. Aucun investissement ni recette ne sont donc budgétés à ce jour.

vi. Le centre d'enfouissement technique de classe II d'Hallembaye

Depuis ce 1^{er} janvier 2010, les opérations d'exploitation et de maintenance du site ont été confiées à notre filiale UVELIA.

Comme pour l'unité de valorisation énergétique, l'Intercommunale reste en charge des divers permis, des contacts avec les Autorités et de la mise en œuvre des investissements, étant propriétaire des installations.

²² Voyez à ce sujet, supra, "Collectes"

Suite au développement des collectes sélectives et à la mise en service de notre nouvelle unité de valorisation énergétique de type "mass burning", les quantités de déchets ménagers à y enfouir sont limitées, en accord avec la législation, aux déchets strictement ultimes, dont les encombrants non valorisables énergétiquement faisant l'objet d'une collecte distincte dans les recyparcs depuis juillet 2009. Cela devrait représenter 20.000 tonnes par an.

Afin d'éviter que les lourds investissements consentis ne grèvent les cotisations communales, l'Intercommunale accueillera également sur ce site des déchets industriels banals ultimes, dont la quantité est évaluée par la Région pour notre zone à 95.000 tonnes/an.

Le total à enfouir annuellement devrait donc se maintenir aux alentours de 115.000 tonnes par an durant les prochaines années, quantité tout juste suffisante pour couvrir les charges d'amortissement des investissements consentis par INTRADEL pour l'aménagement du CET.

L'aménagement du CET

Bien que les quantités à enfouir annuellement aient fortement décru ces dernières années, il est indispensable pour INTRADEL de disposer d'une solution de traitement pour les déchets non valorisables.

Pour pérenniser cette solution, et au vu du degré de remplissage du CET à ce jour, il est indispensable de réaliser les travaux d'extension désignés sous le nom de *phase 2*. Les adjudications seront lancées en 2011 de manière à réaliser les travaux en 2012-2013.

Au vu de sa capacité et de sa situation géographique, une partie des volumes disponibles devrait être mise à la disposition de la Région dans le cadre de la constitution de la réserve stratégique prévue par le Décret "Déchets".

La valorisation du biogaz

En se décomposant, les déchets organiques enfouis dans le CET produisent du biogaz qu'il convient d'éliminer. Plutôt que de le brûler en torchères, INTRADEL le valorise dans des moteurs à gaz qui, accouplés à un alternateur, produisent de l'électricité. Cette électricité, verte car provenant d'une source renouvelable, bénéficie donc de l'octroi de certificats verts.

En collaboration avec sa filiale UVELIA, INTRADEL veillera à maximiser tant la production que la valorisation de ce biogaz. Pour ce faire, l'Intercommunale fera l'acquisition de deux nouveaux moteurs pour remplacer les anciens équipements arrivés en fin de vie et d'une installation de prétraitement du biogaz afin de les préserver des effets des siloxanes contenus dans le biogaz.

Locaux sociaux

Le bâtiment d'accueil et les locaux sociaux du CET seront aménagés. L'actuel bâtiment d'accueil est en effet vétuste et inadapté. Une solution préfabriquée a été retenue.

vii. Les centres d'enfouissement et de versage de Sidéco

Notre filiale SIDECO exploite deux centres d'enfouissement technique de déchets inertes, un à Flémalle, au lieu dit du Rossart, et un à Sprimont, ainsi qu'un centre de versage à Oupeye en collaboration avec TRADECOWALL.

1. Le centre d'enfouissement technique de classe III du Rossart

Idéalement situé, ce site est victime de son succès. Au rythme actuel, la capacité autorisée par le permis d'exploiter sera atteinte fin juin 2012. Des solutions alternatives doivent donc être rapidement développées.

Un centre de recyclage des déchets inertes a été installé sur le site en collaboration avec notre filiale RECYCLIEGE. Vu les difficultés rencontrées pour écouler les produits issus du recyclage²³, cette activité a été suspendue fin octobre 2010. Nous nous attacherons à la relancer dès les stocks de produits recyclés écoulés.

Une nouvelle extension des capacités autorisées est peu probable. Elle se justifierait cependant dans le cadre du développement de l'aéroport de Bierset, mais nous n'y comptons pas dans les trois ans à venir.

Les déchets qui le peuvent sont orientés vers des centres de versage aménagés dans le cadre de modifications de relief du sol.

Une révision du plan des CET est donc, à notre sens, indispensable à court terme en région liégeoise.

2. Le centre d'enfouissement technique de classe III de Sprimont

Le CET de Sprimont ne rencontre pas les mêmes difficultés, son activité étant nettement moindre et ses capacités résiduelles beaucoup plus importantes.

3. Les centres de versage de terres saines

Afin d'optimiser les solutions offertes aux déchets inertes, notre filiale SIDECO s'est investie dans un nouveau centre de versage de terres saines à Oupeye, en collaboration avec TRADECOWALL.

De nouveaux sites sont recherchés.

v. Les ressources humaines

Les ressources humaines sont le facteur essentiel de la réussite de toute entreprise. INTRADEL ne déroge pas à la règle.

Société socialement engagée, INTRADEL est attentive au bien-être de ses collaborateurs. L'atteinte de nos objectifs est un but commun, résultat d'un travail d'équipe. Nous veillerons à maintenir ce nécessaire esprit d'équipe par le développement d'activités conviviales permettant d'approfondir connaissance, respect mutuel et esprit d'équipe.

La mise en œuvre de certains des projets que recèle ce plan stratégique nécessite l'engagement de nouveaux collaborateurs. Une attention particulière sera portée à leur intégration au sein de l'équipe actuelle.

²³ A ce sujet, voyez supra, le point B.II.1 "Les inertes"

Le développement d'une relation de confiance entre notre personnel et les usagers pour lesquels il travaille est primordial à l'atteinte de nos objectifs environnementaux. Nous poursuivrons cette sensibilisation indispensable en la renforçant au travers d'opérations diverses comme l'opération "Vis ma vie de préposés" menée il y a peu, des initiations au compostage, des rencontres sur les marchés, la formation des écoliers, la visite de nos installations,

Sur un plan plus technique, le département "Ressources humaines" s'attachera plus particulièrement à la mise en œuvre harmonieuse du changement de secrétariat social qui aura lieu début de cette année 2011.

Une réflexion sera entamée sur l'évolution du taux d'absentéisme afin d'en cerner les causes et d'y remédier.

La mise en œuvre de notre politique de sécurité sera poursuivie afin de diminuer le nombre d'accident de travail.

VI. Les services financiers

L'implémentation du système de gestion et de comptabilité EASI BS depuis le début de l'année 2010 a permis l'élaboration de résultats basés sur des modèles dynamiques. Ceux-ci seront développés et généralisés au cours des années 2011-2013 afin d'obtenir un détail d'analyse et de contrôle optimum.

L'année 2011 verra la mise en production de la chaîne informatique de contrôle des commandes et des achats (dite SCM – "Supply Chain Management").

Une attention toute particulière sera également accordée à la mise à disposition d'informations compactées à caractère tant financier qu'opérationnel au niveau :

- de la Direction générale et du management,
- des instances dirigeantes,
- des Communes et des autres Associés,
- des citoyens.

L'information à destination de la Direction générale, du management et des instances sera présentée sous la forme de tableaux de bord conçus sur base de la technique des « balanced scorecard »²⁴.

Cette technique permet de décliner la performance selon quatre perspectives :

1. financière
2. clients
3. processus internes
4. apprentissage et croissance

Comme son nom l'indique, elle met en outre l'accent sur la notion d'équilibre entre :

- les objectifs à court et à long terme,
- les indicateurs financiers et non financiers,
- l'analyse du passé (données historiques) et du futur (données prospectives),
- la perception interne et externe de la performance.

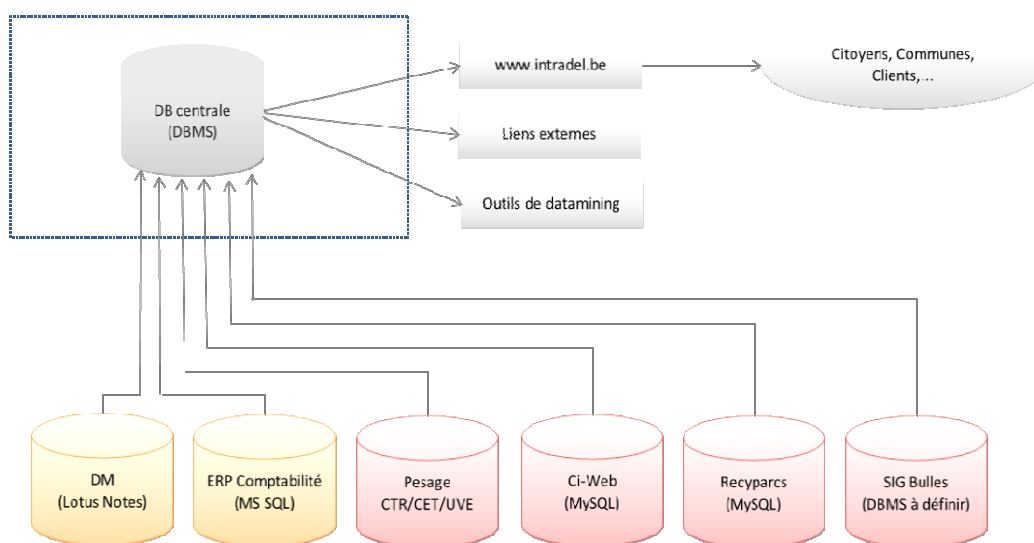
²⁴ Tableau de bord équilibré ou tableau de bord prospectif

VII. Les moyens informatiques

i. INFRASTRUCTURE

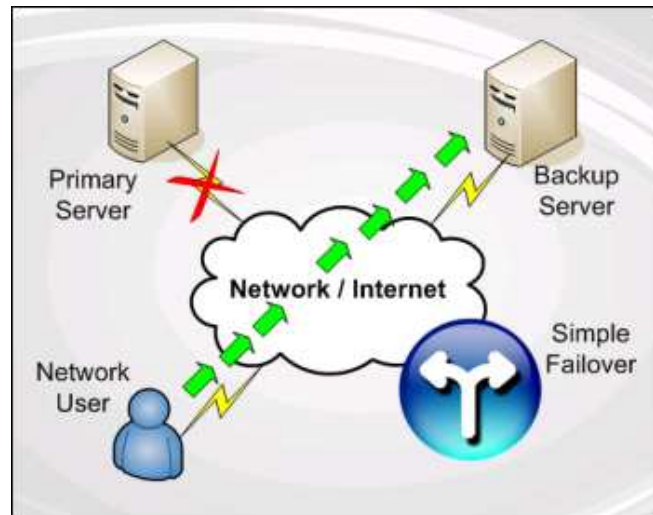
1. Architecture SOA

Le projet SOA (Services Oriented Architecture) consiste en un couplage de l'ensemble des données utilisées et générées par nos activités au travers d'une architecture assurant l'interopérabilité de l'ensemble des applications. Celles-ci travailleront sur des bases de données locales qui alimenteront une base de données centrale à partir de laquelle pourront fonctionner de nouveaux outils tels que la transmission de données préalablement validées vers des organismes extérieurs (ex : OWD, Recupel, Fost Plus, ...) et la création de rapports (reporting, data mining). Le projet sera lancé en 2011 et sa réalisation s'étalera sur 2012 et 2013.



2. Plan de continuité d'activité (DRP/HA)

Ce projet a pour but la mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité (DRP pour Disaster Recovery Plan) avec option de haute disponibilité (HA pour High Availability). Le principe fondamental consiste en une réplication intégrale des données et en un fonctionnement redondant des applicatifs majeurs de l'Intercommunale (par exemple : recyparcs et Ciweb) à la fois au niveau du siège social (node 1) mais également au niveau d'un data center géographiquement distant (node 2). Les intérêts de cette solution sont multiples : la sauvegarde pratiquement en temps réel des données générées par nos systèmes, la répartition de charges sur les différents nodes en cas de pics d'activité (load balancing clustering), et en cas de sinistre majeur, le basculement d'un site vers l'autre (failover clustering) et la reconstruction rapide de l'infrastructure, le tout dans une transparence quasi absolue pour le citoyen. Ce projet sera mené dès 2011.



ii. MATERIEL

Un marché public destiné au remplacement des ordinateurs fixes et portables les plus anciens sera mené courant 2011. L'infrastructure informatique du Biocentre de Jeneffe sera renouvelée.

L'utilisation sans cesse grandissante de notre connexion tant au réseau public (internet) qu'au réseau privé (WAN recyparcs) nous impose d'en augmenter la bande passante. Cela sera réalisé dès 2011 grâce à la pose d'une fibre optique.

Le personnel de contrôle des collectes seront équipés de PDA. Cet outil leur permettra d'identifier la puce RFID des conteneurs tout en se connectant à l'application Ciweb afin de pouvoir y apporter directement les éventuelles corrections nécessaires. Le PDA sera équipé d'un appareil photo numérique destiné à pouvoir enrichir de prises de vues leurs rapports d'intervention et leurs constatations.

Un système de vidéosurveillance sera installé dans l'ensemble des recyparcs afin d'assurer leur surveillance mais également dissuader les actions de vandalisme, de vol ainsi que les dépôts clandestins.

Le renouvellement du marché de téléphonie fixe tiendra compte des dernières évolutions en la matière, notamment en ce qui concerne la VOIP (Voice Over IP soit la téléphonie via internet) qui devrait engendrer une baisse substantielle des coûts de communication.

iii. LOGICIELS

Des améliorations et des modifications seront apportées au logiciel de gestion des collectes, d'une part en vue de mieux prendre en compte les spécificités de chaque Commune, et d'autre part afin d'affiner les rapports statistiques.

Le logiciel Recyparc sera également amélioré au niveau du suivi et de la logistique des transports mais aussi afin de renforcer la communication entre le siège social et les recyparcs.

L'Intercommunale prévoit depuis plusieurs années la mise en place d'un système d'informations géographiques assurant la gestion du réseau de bulles à verre présentes sur son territoire. Ce projet sera mené courant 2011.

Dans le cadre du projet SOA, un logiciel informatique sera implémenté en vue d'assurer la gestion des entrées et des sorties des déchets dans les centres de traitement (CTR) et dans les centres d'enfouissement technique (CET), afin d'une part de centraliser les informations, ce qui permet d'éviter les doubles encodages, et d'autre part de fournir les informations nécessaires pour la facturation et le reporting interne et externe.

viii. Patrimoine général

Les locaux administratifs du siège social d'Intradel à Herstal, bien qu'ils aient fait l'objet d'une extension en 1999, deviennent exigus et ne nous permettent pas d'y accueillir le département collecte tel qu'il a été renforcé suite à la mise en œuvre des collectes rationalisées.

Si une solution provisoire ayant été mise en place, elle ne donne pas satisfaction.

Afin de regrouper tous les services de l'Intercommunale dans un seul et même bâtiment et permettre aux employés de travailler dans des conditions de travail optimales, l'aile du bâtiment administratif laissée libre suite à la mise à l'arrêt de notre ancienne unité de valorisation énergétique sera réaménagée. Cela permettra par ailleurs de réaliser des économies de loyer.

Cette occasion sera mise à profit pour améliorer les performances énergétique de ce bâtiment. La climatisation sera mise en conformité avec la norme européenne 2037/2000 réglementant l'utilisation du gaz employé dans les systèmes de climatisation. Le câblage informatique des postes de travail sera intégré aux travaux d'aménagement.

Un magasin général sera aménagé afin d'améliorer la gestion des fournitures.

La protection incendie du local serveur et archives sera renforcée afin de préserver nos données .

Nos halls de regroupement et de tri des déchets d'équipements électriques et électroniques de Jeneffe sont des installations vétustes. Leur toiture, actuellement composée de panneaux d'asbeste-ciment, sera renouvelée, ainsi que les corniches. Les portes d'accès seront remplacées et l'alimentation en eau de distribution sera installée dans les locaux.

Le département généralisera le recours à des marchés cadre pour la réalisation des prestations récurrentes de maintenance.

Nous ferons l'acquisition de véhicules supplémentaires en vue d'en équiper nos nouveaux collaborateurs. Les véhicules seront équipés d'un système de géo-localisation qui nous permettra de suivre en temps réel les contrôles de terrain.

D. Recherche et développement

Pour une facilité de lecture, les divers projets relatifs à nos activités sont mentionnés tout au long du présent plan stratégique, dans la rubrique à laquelle ils se réfèrent.

Deux grands projets de développement plus transversaux sont à l'examen : la mise en place d'un réseau de chaleur dans les environs du site d'Herstal²⁵ et l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site d'Hallembaye. A l'heure actuelle, la réflexion n'étant pas encore aboutie, aucun investissement ni recette n'ont été repris au budget 2011-2013.

A la demande de nombreuses de ses Communes associées, l'Intercommunale réfléchit également à la possibilité d'assurer pour les Communes qui le souhaiteraient la facturation des prestations réalisées par l'Intercommunale directement à leurs concitoyens. Cette possibilité ne pourra être proposée sans une modification du Décret du 27 juin 1996 et de l'AGW du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents.

E. Risques et incertitudes

i. Perception des subsides

Les difficultés budgétaires rencontrées par l'Office Wallon des Déchets nous amènent à rester particulièrement attentifs au risque de report, voire de non perception, des subventions et subsides qui nous sont dus en application des arrêtés du gouvernement wallon des 13 décembre 2007 et 17 juillet 2008.

ii. Risques environnementaux

Les risques environnementaux sont d'une part très difficilement quantifiables et d'autre part assurables. Une provision générale « propre assureur » est enregistrée chaque année, dont le montant total provisionné fin 2009 s'élève à 3.195.065 €.

Une étude sera toutefois réalisée afin de vérifier l'adéquation des montants provisionnés et à provisionner ainsi que les règles de constitution, d'emploi ou d'utilisation.

En ce qui concerne plus spécifiquement la réhabilitation du CET, celle-ci est par ailleurs couverte par une provision pour risques et charges inscrites au bilan pour un montant total de 13.945.951 € au 31 décembre 2009.

iii. Couverture des coûts du centre d'enfouissement technique de classe II d'Hallembaye

Suite à la forte augmentation des taxes sur l'enfouissement, les tonnages entrants au CET sont en nette diminution. Le caractère annuel de notre autorisation d'y verser les encombrants non valorisables énergétiquement, et donc son éventuel non renouvellement pourrait aggraver cette situation.

Cette diminution amène une perte de rentabilité de cet outil. Une provision pour pertes futures a été actée en 2009. Celle-ci est basée sur les obligations contractuelles découlant de la cession de la gestion du CET à notre filiale Uvelia. Ces pertes sont actualisées sur base d'un taux de 4%.

²⁵ Voyez pour plus de détails à ce sujet le point IV.v.

iv. Tarissement des filières de recyclage des déchets inertes par absence d'écoulement des produits finis et absence de révision du plan des centres d'enfouissement technique de classe III

Comme indiqué supra, nous rencontrons les plus grandes difficultés à écouler les produits issus du recyclage des déchets inertes collectés dans nos recyparcs, malgré la certification de leur qualité. A cela, s'ajoute le fait que la saturation du principal centre de versage de la province nous privera à moyen terme de tout exutoire pour la partie non recyclable de ces déchets.

Une promotion intensive des matériaux recyclés par les opérateurs institutionnels et la révision du plan wallon des centres d'enfouissement techniques de classe III sont donc des plus urgentes.

v. Mise à charge des intercommunales des coûts de collecte et de traitement des Déchets Spéciaux des Ménages

La recherche d'économies budgétaires régionales nous fait craindre que soient mis à charge des intercommunales de traitement des déchets les coûts de collecte et de traitement des Déchets Spéciaux des Ménages.

Dans ce cas, la couverture finale de ces coûts devrait, dans le même temps, être répercutée aux producteurs en application du principe du pollueur-payeur, dans le cadre d'une obligation de reprise ou d'une convention environnementale.

vi. Dépendance vis-à-vis des apports de déchets privés

L'équilibre financier des outils de traitement dépend largement des contrats d'apport de déchets privés et du respect intégral de ceux-ci par les grands groupes privés du secteur.

vii. Concurrence des opérateurs étrangers

Située dans une région au carrefour de plusieurs pays européens, l'intercommunale devra être attentive à la concurrence des outils et des opérateurs étrangers, spécialement vis-à-vis des pays en surcapacité de traitement.

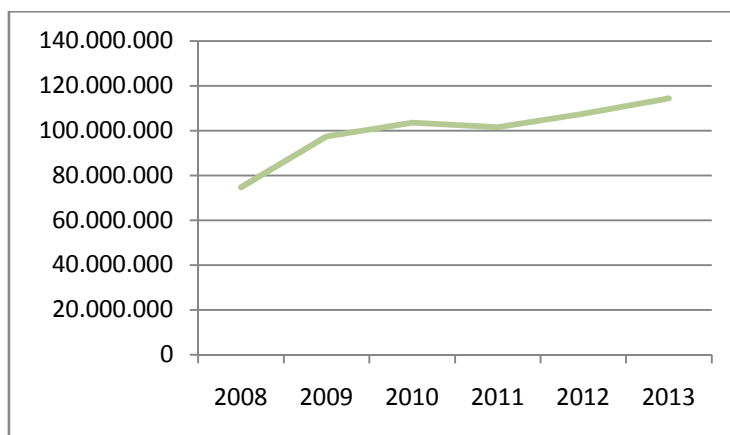
F. Transparence

En application du décret du 27 mai 2004, les conseillers communaux des communes associées et provinciaux de la province associée pourront, moyennant information officielle transmise huit jours à l'avance au Directeur général, consulter librement au siège social, en présence du Directeur général ou de la personne mandatée par lui, les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion ainsi que visiter les bâtiments et services de l'Intercommunale ; lors de cette visite, ils seront porteurs d'un badge d'identification et seront accompagnés et informés par les responsables des services visités et s'il échet, par le Conseiller en prévention.

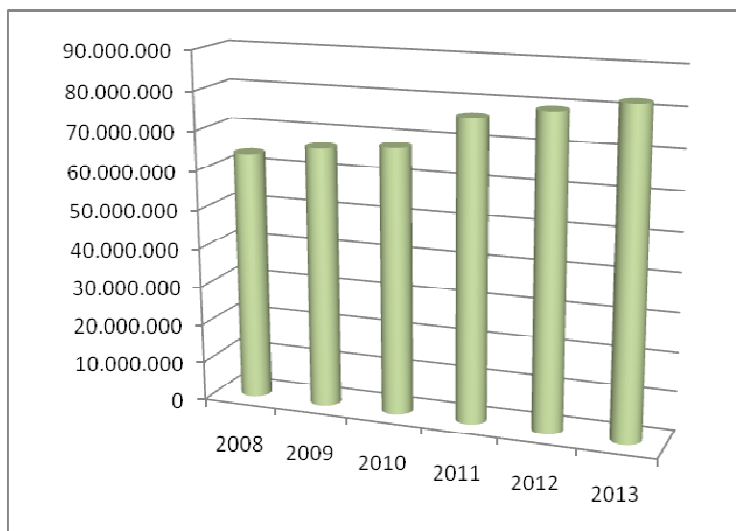
G. Données budgétaires

La mise en œuvre du présent plan stratégique nécessite d'importants moyens financiers, tant en termes d'investissement qu'en budgets de fonctionnement.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la masse budgétaire depuis 2008.



Le chiffre d'affaires de l'intercommunale devrait encore progresser pour atteindre 82 millions d'euros en 2013.²⁶

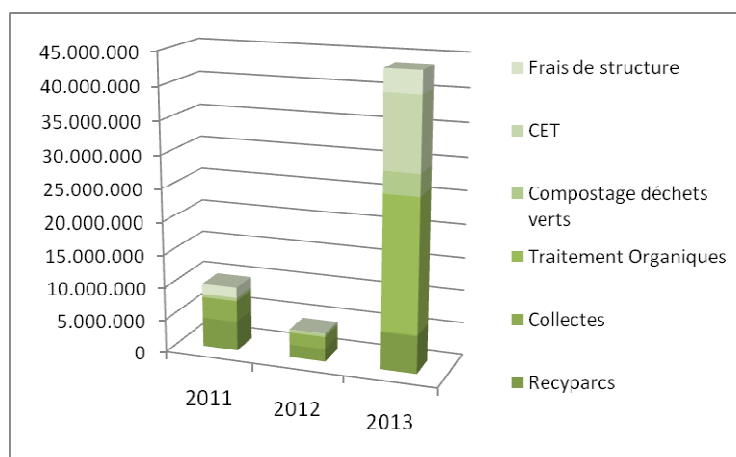


²⁶ Par chiffre d'affaires, il y a lieu d'entendre chiffres d'affaires externe hors filiales et hors transferts analytiques.

I. Les investissements

i. Préambule

Le montant des investissements à réaliser pour la période 2011-2013 s'élève à 57.772.700 €. Ce montant n'intègre pas les projets de chauffage urbain et de réaffectation de l'ancienne usine de valorisation énergétique, ni la réalisation d'une centrale photovoltaïque à Hallembaye, qui seront mis en œuvre uniquement s'ils dégagent un résultat positif pour les Communes associées.



Parmi ces investissements, on pointera les éléments significatifs suivants :

1. la construction de cinq nouveaux recyparcs pour un montant de 7,3 millions d'euros
2. d'importants travaux à réaliser sur le site de Jeneffe, estimés à 4,2 millions d'euros
3. des travaux d'aménagements et d'extension des locaux sociaux, intégrant notamment la mise en place d'un magasin général, pour un montant de 4,2 millions d'euros
4. la construction d'une unité de biométhanisation d'une capacité de 25.000 tonnes, représentant un investissement de 18 millions d'euros
5. les travaux d'extension du CET d'Hallembaye pour un montant global de 11 millions d'euros.

ii. Synthèse par secteur d'activités

Secteur	2011	2012	2013	Total
Prévention et communication	61.600	0	0	61.600
Recyparcs	4.397.000	1.962.700	5.622.600	11.982.300
Collecte porte-à-porte	3.236.700	1.838.600	197.500	5.272.800
Organiques	0	0	20.200.000	20.200.000
Déchets verts	452.500	440.000	3.300.000	4.192.500
Centre d'Enfouissement Technique	107.000	0	11.000.000	11.107.000
Frais de structure	1.538.500	57.000	3.361.000	4.956.500
Total	9.793.300	4.298.300	43.681.100	57.772.700

iii. Synthèse par nature

Nature	2011	2012	2013	Total
Frais d'études	209.000	83.000	2.098.000	2.390.000
Constructions	3.603.000	1.264.000	40.691.000	45.558.000
Installations, matériel et outillage	5.577.500	2.623.600	424.100	8.625.200
Mobilier et matériel roulant	403.800	327.700	468.000	1.199.500
Total	9.793.300	4.298.300	43.681.100	57.772.700

II. Budgets de fonctionnement

i. Préambule

Les données ont été volontairement simplifiées afin de rendre l'information la plus claire et la plus synthétique possible. Elles sont en outre désormais présentées selon les prescriptions de l'AGW du 5 mars 2008²⁷, à savoir une séparation claire entre le service minimum et les services complémentaires.

ii. Synthèse par secteur d'activités

1. 2011

Secteur	Débit	Crédit	Résultat
Prévention et communication	1.454.957	1.454.957	0
Recyparcs	21.473.482	21.473.482	0
Collectes Pàp	18.436.369	18.436.369	0
Tri Pmc	3.253.458	3.253.458	0
Valorisation énergétique	37.136.818	38.904.659	1.767.840
Traitement organiques	1.295.386	969.600	-325.786
Déchets verts	2.554.663	2.430.400	-124.263
CET	11.709.047	11.040.257	-668.789
Frais de structure	4.208.245	4.208.245	0
Total général	101.522.425	102.171.427	649.002

2. 2012

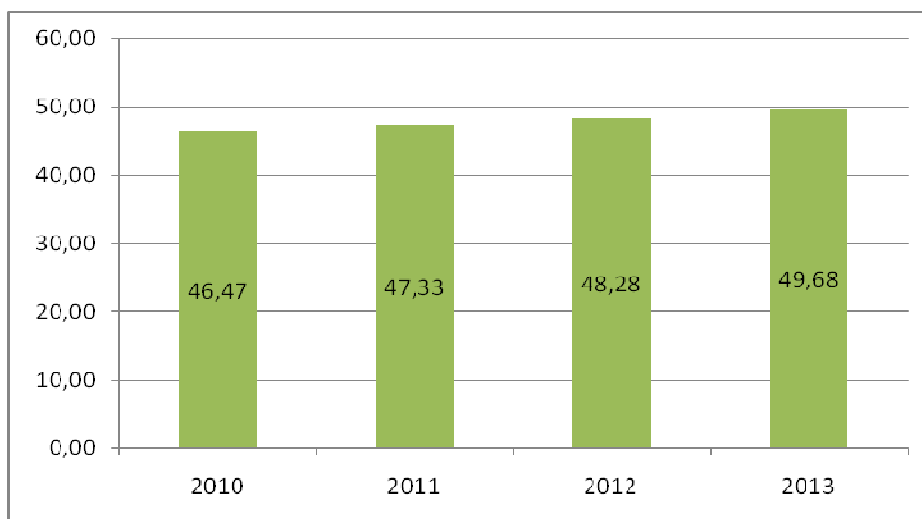
Secteur	Débit	Crédit	Résultat
Prévention et communication	1.484.061	1.484.061	0
Recyparcs	22.502.565	22.502.565	0
Collectes Pàp	20.239.649	20.239.649	0
Tri Pmc	3.339.360	3.339.360	0
Valorisation énergétique	39.568.909	41.089.447	1.520.539
Traitement organiques	1.735.411	1.128.600	-606.811
Déchets verts	2.705.360	2.484.600	-220.760
CET	11.596.854	11.032.306	-564.548
Frais de structure	4.394.281	4.394.281	0
Total général	107.566.450	107.694.870	128.420

²⁷ AGW du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents.

3. 2013

Secteur	Débit	Crédit	Résultat
Prévention et communication	1.445.823	1.445.823	0
Recyparcs	23.745.737	23.745.737	0
Collectes Pàp	21.788.202	21.788.202	0
Tri Pmc	3.448.656	3.448.656	0
Valorisation énergétique	41.661.935	43.249.781	1.587.847
Traitement organiques	1.926.203	1.258.200	-668.003
Déchets verts	2.967.248	2.615.400	-351.848
CET	12.653.589	10.821.932	-1.831.658
Frais de structure	4.777.122	4.777.122	0
Total général	114.414.515	113.150.853	-1.263.662

iii. Evolution du coût vérité (moyenne des Communes participant à la rationalisation des collectes)



III. Cotisations et tarifs 2011-2013

i. Service minimum (€/hab.an)

	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>Δ</u>	<u>Δ</u>	<u>2012</u>	<u>Δ</u>	<u>Δ</u>	<u>2013</u>	<u>Δ</u>	<u>Δ</u>
Prévention	0,17	0,45	0,28	164,71%	0,47	0,02	4,44%	0,43	-0,04	-8,51%
Recyparcs	14,13	14,50	0,37	2,62%	14,92	0,42	2,90%	15,86	0,94	6,30%
Collecte	19,05	20,22	1,17	6,14%	20,47	0,25	1,24%	20,65	0,18	0,88%
Valorisation énergétique	4,96	4,20	-0,76	-15,32%	4,20	0,00	0,00%	4,20	0,00	0,00%
Traitement Organiques	1,80	1,80	0,00	0,00%	1,80	0,00	0,00%	1,80	0,00	0,00%
Frais de structure	3,56	3,73	0,17	4,78%	3,86	0,13	3,49%	4,21	0,35	9,07%
	43,67	44,90	1,23	2,82%	45,72	0,82	1,83%	47,15	1,43	3,13%

ii. Services complémentaires (collecte)

	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>Δ</u>	<u>Δ</u>	<u>2012</u>	<u>Δ</u>	<u>Δ</u>	<u>2013</u>	<u>Δ</u>	<u>Δ</u>
Levées complémentaires au-delà de 30 levées par ménage.an (€/levée)	0,65	0,65	0,00	0,00%	0,67	0,02	3,08%	0,69	0,02	2,99%
Sapins de Noël (€/hab.an)	0,18	0,15	-0,03	-16,67%	0,15	0,00	0,00%	0,15	0,00	0,00%
Encombrants (€/passage)	13,00	15,00	2,00	15,38%	15,00	0,00	0,00%	15,00	0,00	0,00%

iii. Services complémentaires (traitement)

	2010	2011	Δ	Δ	2012	Δ	Δ	2013	Δ	Δ
Valorisation énergétique à partir de 60 kg jusque 80/100/120 kg/hab.an (€/t)	70,00	70,00	0,00	0,00%	70,00	0,00	0,00%	70,00	0,00	0,00%
Valorisation énergétique à partir de 80/100/120 kg/hab.an (€/t)	110,00	90,00	-20,00	-18,18%	90,00	0,00	0,00%	90,00	0,00	0,00%
Organiques à partir de 30 kg/hab.an(€/t)	60,00	60,00	0,00	0,00%	60,00	0,00	0,00%	60,00	0,00	0,00%
Déchets verts (€/t)	40,64	43,56	2,92	7,19%	43,56	0,00	0,00%	43,56	0,00	0,00%
Encombrants (€/t)	91,97	84,70	-7,27	-7,90%	84,70	0,00	0,00%	84,70	0,00	0,00%
Cimetières (€/t)	91,97	84,70	-7,27	-7,90%	84,70	0,00	0,00%	84,70	0,00	0,00%
Balayages (€/t)	114,95	84,70	-30,25	-26,32%	84,70	0,00	0,00%	84,70	0,00	0,00%

H. Glossaire

Biogaz :	Gaz produit lors de la décomposition des déchets. Ce gaz est essentiellement constitué de méthane (CH ₄) et de gaz carbonique (CO ₂) et de traces de H ₂ S.
C.E.T. :	Centre d'Enfouissement Technique.
Concentrat :	Résidu aqueux concentré constitué des matières contenues dans les lixiviats
Déchet assimilé :	Déchet qui, de par sa nature, peut être assimilé à un déchet ménager.
Déchet inerte :	Déchet qui, de par ses caractéristiques physico-chimiques, ne peut à aucun moment altérer les fonctions du sol, de l'air ou des eaux, ni porter atteinte à l'environnement ou à la santé de l'homme.
Déchet inerté :	Déchet traité de manière telle qu'il ne peut, dans des conditions de gestion déterminées, à aucun moment altérer les fonctions du sol, de l'air ou des eaux, ni porter atteinte à l'environnement ou à la santé de l'homme.
Déchets ménagers :	Déchets provenant de l'activité normale des ménages et les déchets y assimilés par l'AGW du 10/7/ 1997 établissant un catalogue des déchets.
Déchet ultime :	Déchet qui n'est plus susceptible d'être valorisé ou traité en vue de la réduction de son caractère polluant ou dangereux.
Déchet vert :	Déchet du jardin.
D.I.B. :	Déchet industriel banal
Dioxine :	Molécule chimique qui se forme lors d'une combustion
DPR :	Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon de juillet 2009
F.F.O.M. :	Fraction fermentescible des ordures ménagères
F.O.P.P. :	Fraction organique des ordures ménagères collectée en porte-à-porte
Lixiviats :	Eaux qui ruissellent à travers les déchets et se chargent en polluants.
Mâchefers :	Cendres provenant de l'incinération d'ordures ménagères.
O.M.B. :	Ordures ménagères brutes
Perméat :	« Eau propre » résultant de l'épuration des lixiviats par osmose inverse
P.M.C. :	Bouteilles et flacons en plastique – Emballages métalliques – Cartons à boissons.
REFIOM :	Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères.
S.M.E. :	Système de Management Environnemental.
STEP :	STation d'EPuration.
U.V.E. :	Unité de Valorisation Énergétique.